

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes  
4B Sud-Charente  
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2017

DATE DE CONVOCATION : 23 JUIN 2017

N°2017-05-10

Conseillers en exercice : 63  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 50  
Conseillers votants : 44  
Dont pouvoirs : 3

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an 2017 et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Sainte-Souligne, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

**ANGEDUC** : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme GARD Patricia, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. BOBE Philippe - **BARRET** : M. CHATELIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GARNEAU Janine - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique - **COTEAUX DU BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MONTMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOILLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT-MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VAL DES VIGNES** : M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)  
Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux)  
M. SAUMON Gérard (Champagne-Vigny) a donné pouvoir à Monsieur MAURICE Jacky (Bécheresse)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, Mme IMBERT Pascale, M. BOUTIN Christian, Mme MONTAUD Martine (Ladiville), Mme PARIS Marie-Nicole, M. PETIT Bernard, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme SOULARD Annick, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. MAUGET Bernard (Côteaux du Blanzacais), M. BERGEON Frédéric, Mme POIRIER Sylvie.

**N°10 - Objet : Recrutement du manager du commerce à l'échelle intercommunale**

**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-Président rappelle que le maintien d'une offre commerciale équilibrée et diversifiée constitue un enjeu fort sur notre territoire. Le commerce est une fonction de proximité importante, générateur de dynamique locale, de convivialité, d'animation du cadre de vie.

L'animation commerciale est un des éléments clefs à mettre en œuvre pour redynamiser les centres-bourgs. Les enquêtes menées par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Charente sur les anciens chefs-lieux cantons, auprès des commerçants et consommateurs, ont fait ressortir des attentes fortes en la matière.

Afin de mener une politique volontariste de soutien aux activités de proximité, Monsieur le Président propose le recrutement, sur une année, d'un manager du commerce à l'échelle intercommunale.

Les enjeux sont multiples :

- préserver et dynamiser l'offre commerciale des centres bourgs ;
- maintenir un niveau de service acceptable ;
- limiter l'évasion commerciale du territoire ;
- créer une dynamique commerciale d'ensemble du territoire ;
- faciliter les échanges entre collectivités et commerçants sur les problématiques de gestion urbaine : propreté, stationnement, travaux, etc..

Le manager du commerce est une personne de terrain qui aura pour missions :

- d'agir en proximité des commerçants en accompagnant les projets des associations ;
- d'être force de proposition de solutions innovantes de développement du commerce et de l'activité commerciale ;
- d'exercer en collaboration étroite et permanente avec les services de la CdC 4B et des communes, ainsi qu'avec les élus des municipalités concernées ;
- d'assurer un rôle d'interface entre les élus et les commerçants/artisans ;
- d'avoir en charge le suivi opérationnel, administratif et financier du programme d'actions du FISAC commune de Barbezieux.

Ses missions seront affinées par la suite au regard des besoins et demandes de chaque association de commerçants et d'artisans, des élus des communes et de la CdC.

La CdC des 4 B et les communes concernées se partageront le financement du poste. Une convention entre la commune et la CdC sera signée par la suite pour définir les modalités de contribution financière.

Le plan de financement prévisionnel suivant sera financé pour moitié sur deux exercices budgétaires :

DEPENSES	euros	FINANCEMENT	euros
Animateur (temps plein)	27 000 €	Association Barbezilienne des commerçants et professionnels	0% - €
frais déplacement	6 000 €	Association des commerçants artisans du Blanzacais	0% - €
		Comité d'animation de Baignes et ses environs	0% - €
		Association des commerçants et artisans du Brossacais	0% - €
		Association des commerçants du Vivier et de la Bourbonnerie	0% - €
		Commune Barbezieux	12% 3 958 €
		Commune de Baignes	2,5% 812 €
		Commune de Touvérac	2,5% 812 €
		Commune de Brossac	5% 1 624 €
		Commune de Blanzac	5% 1 624 €
		CdC 4B	32% 10 670 €
		FISAC	23% 7 500 €
		Aide minimum de l'Etat CAE	18% 6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 000 €</b>		<b>100% 33 000 €</b>

**Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accepte le recrutement d'un manager du commerce à l'échelle intercommunale ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président  
 Reçu en Sous-Préfecture le : ..... 30 JUIN 2017....  
 Publié ou notifié le : ..... 30 JUIN 2017.....  
 Touvérac, le ..... 30 JUIN 2017.....

Pour extrait conforme,  
 Touvérac, le 30 juin 2017  
 le Président,  
 Jacques CHABOT.



